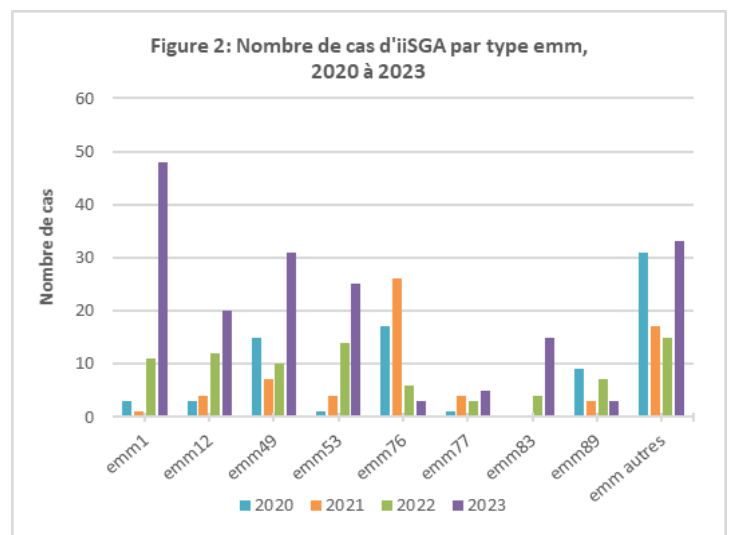
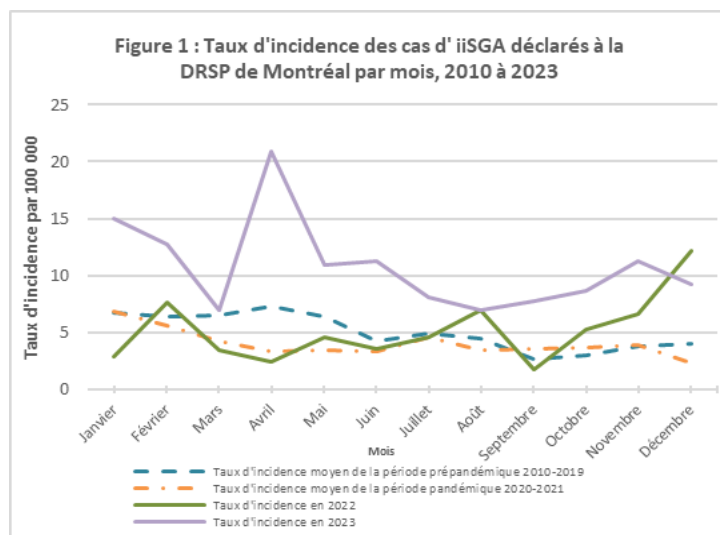


Depuis l'automne 2022, l'incidence des infections invasives à streptocoque du groupe A est supérieure à celle durant la période pré-pandémique

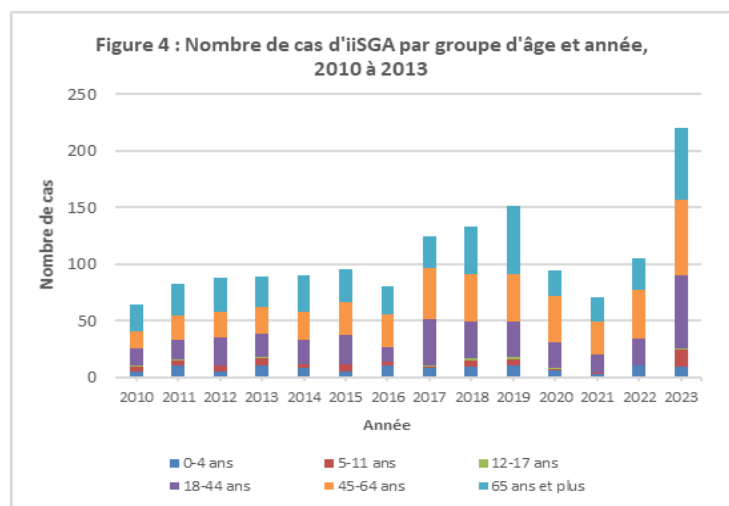
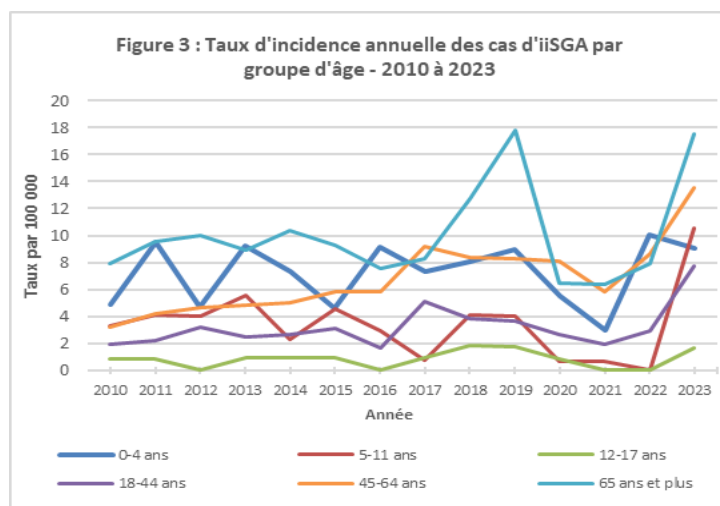
30 janvier 2024

À l'automne 2022, la DRSP de Montréal a publié un [Appel à la vigilance](#) avisant le réseau montréalais d'une hausse de l'incidence des infections invasives à streptocoque du groupe A (iiSGA). Ceci est une mise à jour de la situation épidémiologique en lien avec les iiSGA ainsi que des recommandations afférentes.

Nous continuons d'observer une incidence d'iiSGA supérieure à celle durant la période pré-pandémique (**Figure 1**). Cette tendance n'est pas unique à Montréal, elle est également observée ailleurs au [Québec](#) et au Canada, dont en [Ontario](#) et en [Colombie-Britannique](#), ainsi qu'à l'étranger, dont aux [États-Unis](#) et en [Europe](#). Les causes sont probablement multifactorielles, incluant la réduction des mesures de contrôle du SRAS-CoV-2 dès 2022 et la circulation d'autres virus respiratoires.



En 2023 à Montréal, les types *emm* les plus fréquemment observés étaient *emm1*, *emm49*, *emm53* et *emm12* (**Figure 2**). Le taux d'incidence le plus élevé était chez les aînés (**Figure 3**). Le plus grand nombre de cas se retrouvait parmi les adultes de 18 à 64 ans et les aînés (**Figure 4**). Environ le tiers des cas d'iiSGA étaient considérés graves, donc une prophylaxie post-exposition était indiquée pour les contacts étroits selon le [Guide d'intervention](#) provincial. Les facteurs de risque les plus fréquents incluaient : une plaie préexistante (41 %), un syndrome d'allure grippale récent (23 %), le diabète (23 %), une maladie cardio-



Inscrivez-vous à la liste d'envoi pour recevoir les [appels à la vigilance et les mises à jour](#).

Pour joindre le professionnel de garde en maladies infectieuses : 514 528-2400, 24 h/7 jours

vasculaire chronique (18 %), être en situation d'itinérance (17 %) et l'abus d'alcool (17 %) ; à noter que les cas d'iiSGA cumulent souvent plus d'un facteur de risque. Ces tendances sont similaires à celles de la période prépandémique.

En réponse à la circulation accrue du SGA, les **points de services locaux (PSL)** à travers le Québec implantent graduellement le service de diagnostic et de traitement de la pharyngite-amygdalite à SGA. À Montréal, ce service est/sera disponible par rendez-vous sur clicsanté.ca dans les PSL suivants :

- CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal : dès la mi-février au **PSL Saint-Laurent** et au **PSL Montréal-Nord** ;
- CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal : déjà disponible au **PSL Chauveau** ; disponible dès la mi-février au **PSL CLSC de l'Est** et au **PSL CLSC de Saint-Michel** ;
- CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal : disponible bientôt ;
- CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal : déjà disponible au **PSL Parc Extension** ;
- CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal : disponible vers la mi-février au **PSL de Kirkland** et au **PSL des Galeries Lachine**.

Nous demandons aux cliniciens de maintenir un haut degré de suspicion face à toute personne présentant des symptômes compatibles avec une infection non invasive ou invasive à SGA.

RECOMMANDATIONS :

1. Détecter les cas d'infections invasives et non-invasives à streptocoque du groupe A

En présence de manifestations cliniques compatibles avec une infection **non-invasive** à SGA (ex. : pharyngite, amygdalite, plaie avec écoulement, impétigo, scarlatine, ecthyma) ou avec une infection **invasive** à SGA (ex. : fièvre, frissons, atteinte de l'état général, infection des tissus mous, pneumonie, méningite, syndrome du choc toxique, arthrite septique) :

- Appliquer les pratiques de base et si nécessaire, mettre en place les précautions additionnelles recommandées selon l'évaluation clinique et le mode de transmission ;
- Faire les prélèvements requis pour confirmer le diagnostic et débiter rapidement un traitement antibiotique approprié (consulter au besoin le [Guide d'usage optimal de l'INESSS sur les pharyngites-amygdalites](#)) ;
- Donner les consignes aux usagers pour réduire le risque de transmission à l'aide des pratiques de base en PCI (ex. : couvrir les lésions ; une hygiène des mains régulière, l'hygiène et l'étiquette respiratoires), ainsi que la surveillance des manifestations cliniques d'infection (ex. : fièvre, plaie avec écoulement) ;
- Se référer au [Guide d'intervention - Les infections invasives à streptocoque du groupe A](#) du MSSS pour les interventions à réaliser auprès des contacts étroits des cas d'infection **invasive grave** à SGA (p.ex. la prophylaxie post-exposition) ;
- Consulter un microbiologiste-infectiologue au besoin.

2. **Déclarer rapidement tout cas d'infection invasive à SGA** à la DRSP de Montréal, en joignant le professionnel de garde en maladies infectieuses au 514 528-2400, 24 h / 7 jours.

3. **Dans les milieux de soins et de vie, respecter en tout temps les pratiques de base en prévention et contrôle des infections**, soit l'hygiène des mains, l'hygiène et l'étiquette respiratoires, le port de l'équipement de protection individuelle, l'entretien de l'environnement, la gestion des visiteurs et les pratiques de travail sécuritaires.

4. **Promouvoir la vaccination contre la grippe et la varicelle tel que recommandé par le [Protocole d'immunisation du Québec](#)**, car ces infections prédisposent aux iiSGA.

5. **Effectuer ou recommander la mise à jour du carnet de vaccination contre le Hib, le méningocoque et le pneumocoque selon les recommandations du PIQ**, car la circulation saisonnière des virus respiratoires peut favoriser les infections invasives non seulement à streptocoque du groupe A (SGA), mais également à méningocoque, pneumocoque et *Haemophilus influenzae* de type b (Hib).

Liens utiles :

- [Guide d'intervention - Les infections invasives à streptocoque du groupe A \(mise à jour 2007\) - Ministère de la Santé et des Services sociaux \(gouv.qc.ca\)](#)
- [Guide d'intervention-Les infection invasive à méningocoque](#)
- [Démarche pour les médecins - Maladies à déclaration obligatoire \(MADO\) et signalements en santé publique - Professionnels de la santé - MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)
- [Gestes pour limiter la transmission des maladies respiratoires infectieuses | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)
- [Aide-mémoire – Pour protéger votre santé et celle des autres des maladies respiratoires infectieuses \(gouv.qc.ca\)](#)

Inscrivez-vous à la liste d'envoi pour recevoir les [appels à la vigilance et les mises à jour](#).

Pour joindre le professionnel de garde en maladies infectieuses : **514 528-2400**, 24 h/7 jours